



Cabinet du Secrétaire d'Etat Chargé des Transports

Paris, le 4 décembre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dominique BUSSEREAU installe le Conseil de Coordination Interportuaire de l'Atlantique (Bordeaux, Nantes, La Rochelle)

La loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire a pour objectif d'améliorer la compétitivité des Grands Ports Maritimes français et à leur donner tous les moyens pour se développer et gagner des parts de marché sur leurs concurrents européens.

Elle prévoit la création de Conseils de coordination interportuaire chargés d'assurer cohérence des actions de Grands Ports Maritimes situés sur un même axe ou sur une même façade.

Après avoir installé le Conseil de coordination interportuaire de la Seine (Le Havre, Rouen, Paris) le 15 octobre dernier au Havre, Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, installe aujourd'hui le Conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique qui réunit les ports de Bordeaux, Nantes Saint-Nazaire et La Rochelle.

Présidé par M. Michel QUIMBERT, ce conseil engagera des actions communes de promotion de la façade atlantique française, coordonnera le développement des trois ports et contribuera à la conduite d'une politique volontariste de cette façade en matière de desserte terrestre. Il encouragera la mutualisation des moyens entre ces ports.

Contact presse :

Lorène THIEBAUT

01 40 81 77 34